



**FO
vous informe !**

**Recrutement des Bac Pro en BTSA
sur avis favorable
du conseil de classe**

**FO demande la création de classes
passerelles pour permettre aux
élèves d'atteindre le niveau requis
pour suivre le BTSA.**

**Compte-rendu du groupe de travail
du 20 février 2019 / Malika Fadlane**

Ce groupe de travail du CNEA, portant sur les modalités de l'expérimentation relative au passage Bac Pro- BTSA sur avis favorable du conseil de classe par les bacheliers professionnels a été programmé, à la demande des OS, suite aux travaux du CNEA du 12 février.

La DGER explique que, dans le cadre des mesures pour la jeunesse, annoncées par le Premier ministre en avril 2016, les nouveaux bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre leurs études en BTS/A et qui disposent d'un niveau de maîtrise suffisant, attesté par l'équipe pédagogique de terminale, pourront, à terme, y être admis de droit. L'expérimentation Bac Pro-BTS conduite depuis 2017 à l'Education Nationale se généralise à presque tout le territoire pour la dernière année (métropole + La Réunion) et intègre les BTSA de l'Enseignement Agricole public.

Il a été décidé d'associer les formations agricoles pour la dernière année d'expérimentation afin de faciliter l'accès des bacheliers professionnels aux sections des BTSA les concernant. Le ministère en charge de l'Agriculture participe au dispositif en 2019 au même titre que les ministères en charge de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur. Ce sont les DRAAF qui assurent le rôle d'autorité académique.

La DGER rappelle que, suite à la loi Fioraso et à d'autres dispositifs, les diplômés de Bac techno (STAV à l'Enseignement agricole) ont vocation à intégrer l'IUT et les diplômés de Bac Pro, les BTS/A.

La DGER constate qu'environ 3000 places restent disponibles en BTSA.

La consigne est d'avoir un quota d'au moins 25% de bacheliers Pro en BTSA.

A l'EN, une progression régulière est enregistrée alors qu'il y a stagnation à l'EA. Le dispositif expérimental vise à augmenter le recrutement de bacheliers Pro en BTSA. Pour cela, il prévoit de donner plus de responsabilité au Conseil de classe pour émettre des avis favorables à ceux qui souhaitent et peuvent aller en BTSA.

La DGER pense que les équipes sont très réticentes et font blocage et que c'est du rôle des DRAAF d'être les régulateurs.

Chaque DRAAF va décider d'un quota par établissement.

Points clés exposés par la DGER pour la mise en œuvre de l'expérimentation en 2019 :

- La création d'un vademecum sur l'expérimentation Bac Pro-BTS en 2019 est en cours de validation ;
- L'avis favorable du conseil de classe vaut décision d'orientation et porte sur la spécialité ou l'option et non sur l'établissement qui offre la formation ;
- Les avis dans le cadre de l'expérimentation sont renseignés dans la fiche Avenir ;

- Un bachelier n'ayant pas obtenu d'avis favorable peut néanmoins candidater sur la formation ;
- Un document d'aide à la décision du conseil de classe sera défini en fonction de l'ordre de priorité des critères décidés par le DRAAF.

Les bacheliers boursiers, après avis favorable seront prioritaires pour être admis en BTSA.

- Formations concernées :

Les BTSA voie scolaire.

Les établissements privés qui souhaitent s'y associer doivent faire l'objet d'une convention.

- Public concerné :
 - Les élèves de terminale professionnelle scolarisés dans la région académique en 2018-2019 dans :
 - un EPLEFPA ;
 - un lycée privé sous contrat ou hors contrat ;
 - un établissement public d'un autre ministère, préparant à un baccalauréat professionnel.
 - Les bacheliers professionnels ayant obtenu leur diplôme en 2017 ou 2018 qui étaient scolarisés dans un des établissements de la région académique et qui n'ont pas reçu de proposition d'admission sur leurs vœux dans un BTSA public.
- Ne sont pas concernés :
 - Les apprentis ;
 - Les élèves scolarisés dans une autre région académique (même si c'est une région académique concernée par le dispositif, car ce dernier n'est opérant que pour une admission dans une formation relevant de la région académique de passage du candidat) ;
 - Les élèves inscrits au CNED, en terminale professionnelle ;
 - Les candidats libres au baccalauréat professionnel.

Les OS ont interrogé l'administration :

- Pourquoi les apprentis ne sont-ils pas admis ?

La DGER n'a pas pensé qu'un apprenti bachelier pourrait demander un BTSA en voie scolaire. A revoir...

- Pourquoi le privé n'est-il pas concerné ?

La DGER répond que l'enseignement privé pourrait s'y associer par convention (DGER).

- Une année seulement pour une expérimentation est-elle suffisante pour faire un bilan ?

La DGER reconnaît l'insuffisance de la démarche et rajoute que l'EA n'a pas trop le choix.

Pour FO, nous avons déclaré que nous ne sommes pas d'accord pour donner une grande responsabilité aux équipes pédagogiques pour décider de l'orientation des élèves. Nous sommes favorables à l'accès de nos élèves diplômés du Bac Pro au BTSA à condition d'avoir un bon accompagnement et une meilleure prise en charge pour leur permettre d'avoir le niveau requis pour le passage en BTSA. En effet, depuis la réforme Bac Pro en 3 ans, le niveau du

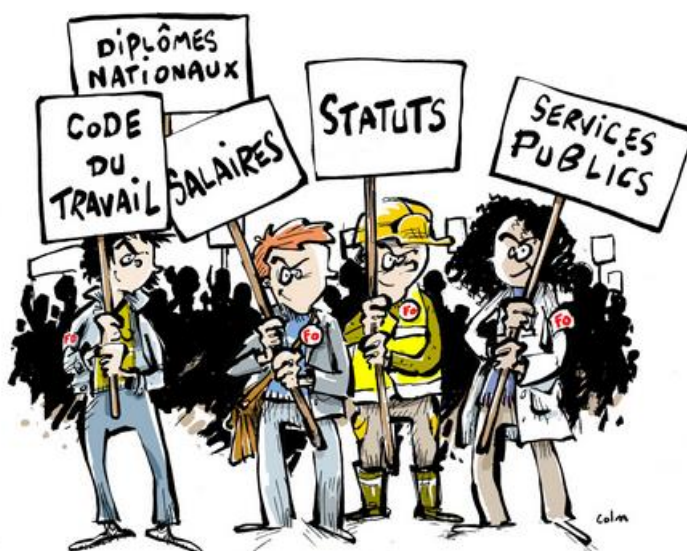
bac est au plus bas et nos élèves souffrent d'un manque de maturité, de capacités d'observation, d'analyse et de synthèse requises pour poursuivre en BTSA et ne pas décrocher. Nous avons actuellement des classes de BTSA très hétérogènes avec des étudiants issus de Bac Pro qui n'arrivent pas à suivre. Le risque, c'est la baisse du niveau en BTSA.

Pour un meilleur accompagnement pédagogique de nos élèves de Bac Pro, **FO** demande la création des classes passerelles, comme c'est le cas à l'EN.

La DGER a répondu que contrairement à l'EN, aucun moyen n'a été attribué pour la création des classes passerelles et s'il faut en créer, ça sera un déploiement et sur budget constant.

Pour ne pas émettre des avis défavorables lors du conseil de classe, **FO** propose, à l'instar des universités lors de la sélection Parcoursup, de pouvoir dire aux futurs bacheliers Pro, OUI pour un BTSA si poursuite d'un accompagnement dans telle ou telle matière...

Un bilan sera présenté en automne prochain.



VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr

SUIVEZ NOUS

Sur www.facebook.com/foenseignementagricole/

Et twitter.com/FOENSAGRI